



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Direction
Départementale
des Territoires

Service Connaissance
et Aménagement Durable
des Territoires

Bureau Prévention des Risques
Naturels et Technologiques

Montauban, le 28 JAN. 2013

Le préfet

à

Destinataire in fine

objet : Compte rendu de la commission départementale des risques naturels majeurs
du 11 janvier 2013

affaire suivie par : Marc Ferrières

tél. : 05.63.22.24.21

courriel : marc.ferrieres@tarn-et-garonne.gouv.fr

En tant que membre de la Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs,
je vous prie de bien vouloir trouver ci joint, le compte-rendu de la réunion que j'ai présidée le
11 janvier 2013 à la Préfecture de Tarn et Garonne.

Le préfet,

Fabien SUDRY

Destinataires

a) représentants des collectivités locales :

M. Pierre BONNEFOUS, maire de Corbarieu
M. Gérard AGAM, maire de St Antonin Noble Val
M. Guy HEBRAL, conseiller général du canton de Molières
Jean CAMBON, conseiller général du canton de Négrepelisse
Mme Brigitte BAREGES, présidente du Grand Montauban communauté d'agglomération ou sa suppléante, Mme Marie Claude BERLY
M. Bernard DAGEN, président de la communauté de communes Castelsarrasin- Moissac
M. Jacques BILIRIT, président du syndicat mixte d'étude et d'aménagement de la Garonne

b) représentants des organisations professionnelles, des organismes consulaires, des associations, des notaires, de la propriété foncière et forestière :

M. le président de la chambre inter-départementale des notaires ou son représentant,
M. Philippe DUCASSE, président de la chambre départementale des agents généraux d'assurances ou son représentant,
Mme Marie Pierre CORDIER, désignée conjointement par la fédération française des sociétés d'assurances (FFSA) et par le groupement des entreprises mutuelles d'assurances (GEMA),
Mme Françoise TARDIN, représentante de l'Association de Défense de la Nature et de l'Environnement de Tarn et Garonne ou son suppléant, M. Frédéric TOULZA ,
M. Alain POUGET, représentant de France Nature Environnement ou son suppléant, M. Pascal ARAKELIAN,
M. Philippe de VERGNETTE, président de la Chambre d'agriculture de Tarn et Garonne ou son suppléant, M. Jean Marc DELLAC,
M. Yannick BOURNAUD, président du Centre Régional de la Propriété Foncière et Forestière (CRFP) de Midi Pyrénées,

c) représentants des administrations et des établissements publics de l'Etat intéressés :

M. le chef du service interministériel de défense et de protection civile (SIDPC)
M. le directeur départemental des territoires (DDT)
M. le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)
M. le directeur des services départementaux de l'éducation nationale (SDEN)
M. le directeur du service départemental d'incendie et de secours (SDIS)

- établissements publics intéressés :

Météo France (CDM)
BRGM



PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Direction Départementale des Territoires

Cabinet

Service Connaissance et
Aménagement Durable des Territoires

Service Interministériel
de Défense et de Protection Civile

Bureau Prévention des Risques
Naturels et Technologiques

COMPTE-RENDU DE RÉUNION

Montauban, le 28 JAN. 2013

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES RISQUES NATURELS MAJEURS DU 11 JANVIER 2013

La première réunion de la Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs (CDRNM) s'est déroulée le 11 janvier 2013 sous la présidence de M. Fabien SUDRY, Préfet de Tarn et Garonne.

Participaient à cette réunion :

a) représentants des collectivités locales :

M. Pierre Bonnefous, Maire de Corbarieu

Mme Carole Dennequin, représentant M. le Maire de St Antonin Noble Val

Mme Marie-Claude Berly, représentant Mme la Présidente de la communauté d'agglomération du Grand Montauban

b) représentants des organisations professionnelles, des organismes consulaires, des associations, des notaires, de la propriété foncière et forestière :

M. Philippe Ducasse, représentant la Chambre Départementale des agents généraux d'assurances

Mme Françoise Tardin, représentant l'Association de Défense de la Nature et de l'Environnement de Tarn et Garonne

M. Alain Poujet, représentant France Nature Environnement

c) représentants des administrations et des établissements publics de l'Etat intéressés :

Mme Marie-Josette Meyer, Directrice des Services du Cabinet (Préfecture)

M. Pierre Saves, Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (Préfecture)

M. Henri Bouyssès, Service Connaissance et Aménagement Durable des Territoires (DDT)

M. Marc Ferrières, Bureau Prévention des Risques Naturels et Technologiques (DDT)

M. Patrick Teulade, Bureau Prévention des Risques Naturels et Technologiques (DDT)

M. Christophe Sabot, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)

M. Jean Christophe D'albis de Razengues, Services Départementaux de l'Éducation Nationale (SDEN)

Lieutenant-Colonel Sébastien Vergé, Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)

Commandant Eric Rastouil, Chef du Groupement Technique et Logistique (SDIS)

- établissements publics intéressés :

M. Bernard Dourel, Météo France (CDM)

Mme Isabelle Bouroullec, Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM)

Etaient excusés :

a) représentants des collectivités locales :

M. Guy Hebral, Conseiller général du canton de Molières

M. Jean Cambon, Conseiller général du canton de Négrepelisse

M. Bernard Dagen, Président de la communauté de communes Castelsarrasin-Moissac

M. Jacques Bilirit, Président du syndicat mixte d'étude et d'aménagement de la Garonne

b) représentants des organisations professionnelles, des organismes consulaires, des associations, des notaires, de la propriété foncière et forestière :

M. le Président de la Chambre inter-départementale des Notaires

Mme Marie Pierre Cordier, Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA) et groupement des entreprises mutuelles d'assurances (GEMA)

M. Philippe de Vergnette, Président de la Chambre d'Agriculture de Tarn et Garonne

M. Yannick Bournaud, Président du Centre Régional de la Propriété Foncière et Forestière

L'ordre du jour était le suivant :

- 1) Politique générale en matière de prévention des risques majeurs et éléments d'application en Tarn et Garonne
- 2) Etat d'avancement particulier en Tarn et Garonne en matière de risque de mouvement de terrain
- 3) Transcription de la directive européenne inondation – Territoire à Risque important d'Inondation (TRI) de Montauban-Moissac.

Chaque participant s'est vu remettre un dossier qui comprenait la convocation de la présente réunion, l'arrêté portant renouvellement partiel de la commission départementale des risques naturels majeurs, le diaporama présenté en séance, la présentation du Service de Prévision des Crues Garonne Tarn Lot, la lettre Info Etat n° 18 du 19 juillet 2012, la fiche du TRI Montauban-Moissac au titre de l'aléa de débordement du Tarn, ainsi qu'une plaquette sur la prévention des risques en Tarn et Garonne.

Le diaporama présenté en séance est joint au présent compte rendu.

En introduction M. le Préfet pose les bases de fonctionnement de la CDRNM dont l'objectif principal est d'assurer un partage large de l'information et ainsi contribuer à une cohérence dans la définition locale et la mise en œuvre de la prévention des risques naturels en Tarn et Garonne.

Cette commission, qui doit vivre désormais, a vocation à se réunir en fonction de l'importance des enjeux au moins une fois par an. M. le Préfet indique que la prochaine réunion pourrait avoir, parmi ses sujets, « l'alerte et la gestion de crise ».

La parole est donnée ensuite à M. Henri Bouyssès, chef du Service Connaissance et Aménagement Durable des Territoires (SCADT) à la Direction Départementale des Territoires (DDT) de Tarn et Garonne.

1) Politique générale en matière de prévention des risques majeurs et éléments d'application en Tarn et Garonne

Les sept principes de la politique française de prévention des risques majeurs sont d'abord rappelés :

- La connaissance des phénomènes de l'aléa et du risque,
- La surveillance,
- L'information préventive et l'éducation des populations,
- La prise en compte des risques dans l'aménagement et l'urbanisme, et notamment leur traduction dans les Plans de Prévention des Risques (PPR),
- La réduction de la vulnérabilité,
- L'anticipation de la crise,
- Le retour d'expérience.

S'en suit la déclinaison au plan départemental des principaux risques naturels affectant le territoire de Tarn et Garonne :

- Le risque inondation,
- Le risque mouvement de terrains,
- Le risque feu de forêts,
- Le risque tempête,
- Le risque sismique.

Enfin est évoquée l'information préventive qui consiste à renseigner le citoyen sur les risques majeurs susceptibles de se développer sur ses lieux de vie, de travail ou de vacances. L'information préventive s'appuie sur les documents suivants :

- Le dossier départemental sur les risques majeurs (DDRM),
- Le dossier d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM),
- Les plans communaux de sauvegarde (PSC),
- Les documents d'urbanisme,
- L'affichage.

M. Bouyssès précise en particulier comment les services de la DDT interviennent dans la mise en œuvre au quotidien des PPR.

2) État d'avancement particulier en Tarn et Garonne en matière de risque de mouvement de terrain

Cette séquence a mis en avant l'état d'avancement particulier en Tarn et Garonne en matière de risque de mouvement de terrain, deuxième risque le plus important dans ce département.

M. Bouyssès présente tout d'abord la vulnérabilité territoriale générale du département face aux glissements de terrains issue de l'Atlas départemental abouti en juin 2012.

Il indique qu'une démarche triennale d'élaboration des nouveaux PPRN mouvements de terrain a été engagée. En fin d'année 2012, sept communes situées sur le bassin du Quercy-Blanc ont fait l'objet d'une information des collectivités sur la méthode PPR, de visites de terrain effectuées par le CETE, de la prise en compte de la mise à jour de l'Atlas départemental des mouvements de terrain, enfin de la communication de la cartographie informative, la cartographie des aléas et la cartographie des enjeux.

Il est envisagé, sur ces bases, une prescription par arrêté préfectoral de l'élaboration de sept PPR mouvements de terrain sur ces communes au printemps 2013.

M. Bonnefous Pierre (Maire de Corbarieu) demande comment s'établit la hiérarchisation des communes pour les PPR mouvements de terrains.

La hiérarchisation des bassins de risques a été réalisée à partir de l'étude quantitative de la vulnérabilité des zones urbanisées et de la prise en compte de données exogènes portant sur les thèmes des populations, de l'urbanisme et des risques (nombre de permis de construire par communes, arrêté de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, ...). Il a été précisé que les différents PPRN réalisés jusqu'à ce jour l'ont été à l'échelle communale.

3) Transcription de la directive européenne inondation – Territoire à Risque important d'Inondation (TRI) de Montauban-Moissac

Le calendrier général de la mise en œuvre de la directive inondation est présenté. Ce dernier se décompose selon les 3 étapes successives suivantes :

- 1ère étape de caractérisation homogène et de hiérarchisation des zones à risques (réalisée et formalisée dans l'évaluation préliminaire des risques inondations (EPRI), approuvée en Adour Garonne par arrêté du Préfet coordonnateur de bassin en date du 21/03/2012),
- 2ème étape en cours de sélection des poches d'enjeux forts, puis traduction et qualification sous forme de territoires à risques importants d'inondation (TRI) avec en particulier une cartographie des zones inondables selon 3 niveaux d'occurrence (crue fréquente 10 à 30 ans, crue moyenne 100 à 300 ans, crue extrême 300 à 1000 ans),
- 3ème étape à venir de définition et mise en œuvre de stratégies locales et plans d'actions au sein du Plan de Gestion du Risque Inondation (PGRI).

Ensuite, la définition des territoires à risques importants d'inondation en tant que zone concentrant le plus d'enjeux exposés aux inondations est explicitée. La méthodologie d'identification des TRI repose principalement sur la concentration de populations et d'emplois en zone potentiellement inondable.

Par la suite, les territoires à risques importants d'inondation bénéficieront :

- de la cartographie des risques d'inondation, réalisée par l'État d'ici la fin 2013,
- de la détermination, en lien avec les acteurs locaux, d'un périmètre pertinent et d'un contenu de stratégies locales de gestion des risques, qui constitueront in fine le Plan de Gestion du Risque d'Inondation (PGRI), devant être approuvé par le préfet coordonnateur de bassin d'ici fin 2015.

Le département de Tarn-et-Garonne est concerné par le projet de TRI pour le risque d'inondation par débordement du Tarn à l'échelle de Montauban jusqu'à Moissac Castelsarrasin (Garonne). Il s'agit d'un résultat favorable, consolidé par l'approche sur le niveau d'exposition des personnes et des emplois qui place ce projet de TRI en 9ème position sur les 18 proposés. Il rentre dans le cadrage donné au plan national et de bassin qui prévoit un dimensionnement à environ 100 TRI au plan national, 15 au niveau d'Adour Garonne.

M. Pouget Alain (France Nature Environnement) demande que soit rappelée l'échelle de représentation des PPR et son opposabilité.

La cartographie des PPRN est réalisée au 1/25000ème. Toutefois lorsque l'on se situe sur l'épaisseur du trait, une visite terrain est systématiquement diligentée en recherchant souvent l'avantage du pétitionnaire.

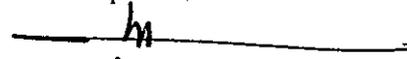
Mme Berly Marie Claude (Grand Montauban communauté d'agglomération) demande quels sont les apports et les freins d'être situé en TRI.

La mise en place de ces TRI ne revêt pas un caractère opposable, il s'agit d'un simple renforcement de l'affichage du risque par l'État dans un processus harmonisé au niveau européen. Ce processus n'enlève rien aux PPR en place mais permet une hiérarchisation des enjeux et des financements.

M. le Préfet ajoute que cela demandera en effet, dans le temps, plus de coopération entre les collectivités (stratégie de gestion à l'échelle d'un bassin).

Après avoir remercié tous les participants, M. le Préfet lève la séance à 11 h 30.

Le préfet,


Fabien SUDRY

